



Jeunes néodémocrates du Québec

GUIDE DE RÉDACTION DES RÉOLUTIONS

Magog 2017

Informations importantes

1. Pour toutes questions et pour l'envoi de vos résolutions : jndq@npd.ca
2. Date limite pour l'envoi des résolutions : 1^{er} novembre 23h59
3. Peuvent soumettre des résolutions toutes les personnes déléguées au congrès. Peuvent être déléguées au congrès toutes les personnes membres en règle du NPD en règle âgées de 14 à 25 ans.

Introduction

Lors de tout congrès des Jeunes néodémocrates du Québec (JNDQ), les personnes déléguées peuvent soumettre des projets de résolutions. Si ces résolutions sont adoptées, elles peuvent éventuellement modifier les politiques ou les statuts du JNDQ, de la section Québec ou du Parti fédéral.

Néanmoins, le responsable aux résolutions de l'exécutif peut refuser de présenter une résolution en congrès si elle ne rencontre pas un ou des critères décrits plus bas, ou vous suggérer de la fusionner avec une autre résolution semblable. Nous vous recommandons donc d'envoyer vos résolutions **le plus tôt possible** pour que nous puissions l'étudier et proposer des changements si besoin est.

Nous vous encourageons à préparer vos résolutions après avoir lu attentivement les résolutions qui ont déjà été adoptées sur le même thème.

Documents à consulter

- Statuts des JNDQ : https://jndq.ca/wp-content/uploads/2016/10/Statuts_JNDQ_Congr%C3%A8s2014.pdf
- Fonds des Politiques des JNDQ : https://jndq.ca/wp-content/uploads/2016/09/FondsDePolitiques_2014.pdf

Si jamais votre résolution est reliée à la section Québec ou au parti fédéral :

- Statuts de la section Québec : <https://drive.google.com/file/d/0B9ROR0HBgax6OTA1clpSd3lsQUU/view?usp=sharing>

- Fonds des Politiques de la section Québec :
<https://drive.google.com/file/d/0B9ROR0HBgax6dTluWG1iMk5PcjA/view?usp=sharing>
- Constitution du parti fédéral :
http://xfer.ndp.ca/2016/documents/2016_PolicyBook_FR_WEB.pdf
- Fonds des Politiques du parti fédéral :
http://xfer.ndp.ca/2016/documents/2016_PolicyBook_FR_WEB.pdf

Format des résolutions

Avant de rédiger vos résolutions, assurez-vous de prendre connaissance des principes de rédaction décrits ici-bas. Cela augmentera les chances d'acceptation de vos résolutions, et leur ordre de priorité. Vous pouvez également entrer en contact avec nous au jndq@npd.ca avant de rédiger vos résolutions si vous hésitez entre deux thèmes, si vous voulez rédiger des résolutions communes, etc.

Principes de rédaction :

- Concision : Au dernier congrès fédéral, les résolutions dépassant 100 mots d'attendus et 150 mots de résolu ont été jugées hors d'ordre. **Nous vous demandons de respecter ces limites.** Nous serons disposés à considérer toutefois les résolutions plus longues qui ont une résonance nationale et sont supportées par un grand nombre d'instances, mais nous vous rappelons que de telles résolutions seront fort probablement rejetées ensuite au niveau fédéral.
- Qualité : La qualité est le principe le plus important, qui aura le plus d'impact sur l'acceptation et la priorisation de vos résolutions. Il s'agit autant de la qualité de la rédaction (orthographe, syntaxe, grammaire) que de la substance (recherche, créativité, clarté). **Cela implique aussi de ne pas répéter des politiques existantes du JNDQ, de la section Québec et du parti.**
- Nombre limité : Il ne sert à rien de soumettre un grand nombre de résolutions, puisque cela résulte généralement en une moindre qualité. Priorisez la qualité. **Nous vous suggérons fortement de vous limiter à 1 ou 2 résolutions par personne déléguée.**
- Langue : les résolutions rédigées en français et anglais seront recevables.

Vous trouverez à la page 4 un exemple de résolution présentée en 2016.

Exemple de résolution

Le Congrès des Jeunes néodémocrates du Québec, *CONSIDÉRANT QUE*

1. Le Canada et le Québec traversent aujourd'hui la plus grave crise écologique de leur histoire.
2. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Ban Ki-moon, a exhorté tous les pays du monde à se fixer des objectifs plus ambitieux en matière de politique climatique.
3. Le gouvernement libéral n'a pas encore fixé de tels objectifs.
4. Le gouvernement libéral a approuvé, ou n'a pas encore rendu de décisions par rapport à, plusieurs projets d'exploitation pétrolière et gazière.
5. Le gouvernement libéral a promis d'investir d'importants montants dans le domaine des infrastructures.

RÉSOUT QUE

1. Le NPD se fixe comme cible une réduction des émissions de GES de 26% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025 et de 80% d'ici 2050.
2. Le NPD s'oppose à tous projets d'oléoducs et nouveaux projets d'infrastructures dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière.
3. Le NPD appuie un programme universel de subventions pour les infrastructures et maisons écoénergétiques, ainsi que la rénovation des infrastructures et demeures existantes.
4. Le NPD appuie l'adoption d'une taxe nationale sur le carbone ou un programme national de plafonnement et d'échange des droits d'émissions.
5. Mettre en place un important programme de formation pour les travailleurs œuvrant dans le secteur des énergies pétrolières et gazières afin de faciliter leur transition vers le secteur des énergies renouvelables.

Congrès 2017

Magog // 11-12 novembre



Autres informations

Le cahier des résolutions finalisé sera envoyé aux personnes déléguées **une semaine** avant le congrès

Les résolutions d'urgence, qui doivent traiter d'un sujet d'actualité qui est survenu entre la date limite de dépôt des résolutions et le congrès, seront recevables jusqu'à 9h30 le dimanche 12 novembre 2017.